

CONSENTEMENT
DE L'ENTREPRISE

L'entreprise, ou l'entité (l'« entreprise ») nommée ci-dessous, accepte par la présente de donner à tous les employés et au personnel contractuel de l'entreprise détenant une Carte affaires American Express le choix d'adhérer au programme Points-privilèges (le « programme »).

L'adhésion au programme pour les titulaires de la Carte affaires ne se fait pas automatiquement, à l'exception des titulaires de la Carte affaires de Platine American Express^{MD}. Si le titulaire de la Carte affaires ou de la Carte affaires en Or choisit d'adhérer au programme, il doit communiquer avec le Service à la clientèle au 1 800 716-6661 pour demander à y adhérer.

L'entreprise reconnaît que les titulaires de la Carte affaires pourraient recevoir de temps à autre de l'information sur le programme, dont des renseignements sur l'inscription et les frais connexes, et que tous les titulaires de la Carte affaires inscrits au programme recevront des mises à jour et de la documentation connexe sur le programme Points-privilèges de la Banque Amex du Canada.

L'entreprise comprend et accepte que tous les points-privilèges obtenus par un titulaire de la Carte affaires inscrit au programme sont exclusivement à l'usage et au profit du **titulaire de la Carte affaires, même si l'entreprise au nom de laquelle le compte est ouvert a payé les frais liés au programme. Seuls les titulaires de la Carte affaires peuvent obtenir, accumuler et échanger des points-privilèges.** Ces derniers peuvent être échangés contre les primes offertes ou transférés à un compte grands voyageurs ou clients assidus participant établi au nom du titulaire de la Carte affaires exclusivement.

L'entreprise n'a aucun droit à l'égard de la Banque Amex du Canada et des sociétés membres de son groupe relativement au programme ou aux points-privilèges. Si le titulaire de la Carte affaires possède un compte Points-privilèges lié à sa Carte personnelle et qu'il choisit de l'associer à sa Carte affaires, tous les points s'accumuleront alors dans son compte points-privilèges personnel (sous réserve de certaines restrictions). Les frais d'adhésion annuels au programme Points-privilèges (s'il y a lieu) seront portés au compte du titulaire de la Carte affaires et payés par ce dernier ou par l'entreprise soussignée.

A accepté

Nom de l'entreprise (en majuscules ou dactylographié)

Titre

Prénom

Nom

X

Signature du signataire autorisé de l'entreprise

Date

Vous pouvez soumettre ce formulaire :

par courriel (version numérisée) à
CorpCDAPA@aexp.com;

par télécopieur au
905 474-8982; ou

par la poste à l'adresse :
Banque Amex du Canada
1211, rue Denison, bureau 18
Markham (Ontario) L3R 4B3